



Prud'hommes en cours et liquidation judiciaire

Par **Lefty**, le **01/05/2016** à **11:16**

Bonjour à toutes et à tous.

J'ai été brutalement licenciée pour faute grave en juin 2015 par mes patrons sur la base de faux documents (fausses factures de téléphone). La vraie raison était que je subissais depuis des mois et des mois des retards de salaires jusqu'à parfois 60 jours... Alors j'ai réclamé et réclamé et on m'a virée (!). J'ai immédiatement porté plainte pour faux et usage de faux ET lancé une procédure prud'homale avec une conciliation en janvier 2016 (sans suite) et une audience planifiée au mois de septembre 2016.

La semaine dernière j'ai appris que la boîte avait (enfin) déposé le bilan contrainte et forcée. En parallèle, les patrons de cette société ont été mis en garde à vue et vont être poursuivis pour fraude, escroquerie, faux et usage de faux, usurpation d'identité etc etc. (Nous les salariés avons été auditionnés plusieurs fois dans cette affaire.). Un procès au pénal les attend fin 2016, début 2017.

Mon avocat a prévenu le conseil des prudhommes de la liquidation. À votre avis, que va-il se passer pour moi? J'imagine que mon audience prévue en septembre va sauter ? Sous quel délai mon affaire (et celles de certains anciens collègues, licenciés aussi brutalement) sera-t-elle jugée maintenant ?

Merci par avance pour tous vos précieux conseils/avis/lumières

Je vous souhaite un beau dimanche.

Lefty

Par **P.M.**, le **01/05/2016** à **12:07**

Bonjour,

L'audience peut éventuellement avoir lieu puisque suite à l'intervention de votre avocat, je présume que le Greffe du Conseil de Prud'Hommes assignera également le liquidateur judiciaire et l'AGS, vous pourriez d'ailleurs éventuellement demander la jonction des affaires... Si l'affaire était renvoyée, je ne peux bien sûr vous dire sous quel délai car cela dépendrait du Conseil de Prud'Hommes...

Par **Lefty**, le **01/05/2016** à **12:20**

Merci P.M. pour votre retour rapide. Belle journée à vous !